

Rapport du CREATE

La consigne des cannettes et des bouteilles de plastique remise en question

MONTRÉAL, le 26 août 2015 /CNW Telbec/ – Grande première: un rapport commandé par le gouvernement du Québec à des chercheurs indépendants de l'Université Laval, conclut que l'abandon de la consigne sur les cannettes et les bouteilles de plastique (PET) est susceptible d'améliorer la performance économique et environnementale du recyclage des contenants au Québec. Cette conclusion du rapport du Centre de Recherche en économie de l'Environnement, de l'Agroalimentaire, des Transports et de l'Énergie (CREATE) satisfait pleinement le regroupement bacs+ qui réclame que la collecte sélective, le système le plus efficace et simple pour le citoyen, soit renforcée.

« Traiter des bouteilles de plastique à la main, comme la consigne nous y oblige, est une mauvaise idée puisque le citoyen en met déjà une grande partie dans son bac de recyclage, que les centres de tri sont tout à fait en mesure, comme pour les cannettes, de recevoir ces matières, de bien les trier et de s'assurer qu'elles soient transformées pour leur donner une seconde vie. Les cannettes et les bouteilles de plastique (PET) ne sont jamais remplies de nouveau : il est donc inutile de les consigner. Nous sommes très heureux de constater que l'étude du CREATE va dans le même sens. Le regroupement bacs+ appuiera le gouvernement s'il modernise la consigne en suivant cette recommandation attendue depuis si longtemps », a déclaré Mme Louise Fecteau, porte-parole de bacs+.

Rappelons que les conclusions de l'étude indiquent qu'il « en coûte sept fois plus cher de traiter une bouteille de PET à la main plutôt que de la récupérer via la collecte. Quant à la récupération des cannettes, elle constitue une activité lucrative pour la collecte sélective alors qu'elle entraîne des coûts importants dans un système de consigne (page 328). » Le rapport mentionne de plus que « le grand enjeu pour les années à venir, avec la popularité croissante de la cannette, demeure la récupération de l'aluminium, pas du verre et la collecte sélective demeure de loin la solution la plus efficace pour récupérer l'aluminium (page xxxi) ». Au net, en abandonnant la consigne des cannettes et des bouteilles de plastique, le Québec sauverait l'émission de plus de 30 000 tonnes de gaz à effet de serre annuellement (page 183).

Pour ce qui est de l'autre conclusion de l'étude du CREATE qui suggère d'envisager une consigne sur les bouteilles de vin, on constate qu'elle est basée sur une prémisse de base qui est aujourd'hui quasi résorbée, soit le fait que le verre se retrouve au dépotoir, tout en restant muette sur les coûts et les impacts de l'implantation de ce système dédoublé. « La crise du verre est passée, les données de février 2015 de RECYC QUÉBEC, plus récentes que celles de l'étude du CREATE, le démontrent bien. De plus, c'est une conclusion qui ne tient pas compte de la mise en service de l'usine de micronisation du verre de Tricentris, des nouveaux débouchés du verre comme ajout cimentaire ou dalles écologiques, de la récente étude de coûts de la SAQ pour la création de centres de dépôt pour la consigne, et des investissements de 40 M\$ proposés en juin dernier par les entreprises contributrices pour la modernisation des centres de tri. Il n'y a donc aucune raison valable pour le gouvernement d'introduire une telle consigne sur les bouteilles de vin », a ajouté Mme Fecteau.

Le regroupement bacs+ partage la volonté du gouvernement de soutenir activement l'économie verte et, en conséquence, considère que la véritable solution demeure le développement des débouchés du verre, localement, partout sur le territoire, leur mise marché dynamique et la modernisation des centres de tri qui ont besoin de l'être, le tout dans une perspective de renforcer la collecte sélective. « De plus, il faut absolument continuer à offrir au citoyen un service à domicile, simple d'utilisation, qui ne l'oblige pas à prendre sa voiture, se déplacer en transport en commun ou à pied pour aller porter des bouteilles de verre dans un lieu de dépôt, avec toutes les nuisances, les gaz à effet de serre et les inconvénients que cela causerait » a conclu Mme Fecteau.

À propos du regroupement bacs+

Créé à l'initiative de Éco Entreprises Québec (ÉEQ), le regroupement bacs+ a pour mission de mettre en valeur et de renforcer la collecte sélective, le système le plus performant et le plus efficace de récupération des matières recyclables.

Ses membres : Association canadienne des boissons (ACB), Association canadienne des eaux embouteillées (ACEE), Association des détaillants en alimentation du Québec (ADA), Association des embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec (AEBGQ), Association des restaurateurs du Québec (ARQ), Association québécoise des dépanneurs en alimentation (AQDA), Conseil canadien des manufacturiers de cartons multicouches (CCMCM), Conseil canadien du commerce de détail (CCCD), Conseil de la transformation alimentaire du Québec (CTAQ), Conseil des chaînes de restaurants du Québec (CCRQ), Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ), Conseil des industriels laitiers du Québec inc. (CILQ), Conseil québécois du commerce de détail (CQCD), Eagle Vizion, Eau Naya inc., Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) – Québec, Fédération des plastiques et alliances composites (FEPAC), Gaïa environnement inc., Gaudreau Environnement, Machinex, Nestlé Waters Canada, Ni Corporation, Plastrec Inc., Réseau Environnement, Société des alcools du Québec (SAQ), Soleno, Spiritueux Canada et Tricentris.

- 30 -

Source : Regroupement bacs+

Information : Arielle Mathieu
Octane Stratégies
amathieu@octanestrategies.com
Cellulaire : 514 260-4372